

Licence juriste d'entreprise

Par **Sismic**, le **27/06/2016** à **01:01**

Bonjour,

Voilà j'ai affaire à un questionnaire et google ni même les fichier pdf de 20 pages des facs ne peuvent me répondre.

C'est subtil, je vois sur le site de la fac d'Evry qu'il précise L1 - L2 en tronc commun mais L3 soit en juriste d'entreprise ou " parcours général ".

Quelle est la différence ? La L3 juriste est-elle une licence pro ou une " alternative " à la licence dite générale ? Comme serait un bac S et ES par exemple ? C'est préciser nul part.

Merci de m'avoir lu !